

Qui contrôle l'A.P.I.J ?

Draguignan, le 18 Octobre 2024

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, créée dans le but de gérer et de développer le patrimoine immobilier du ministère de la Justice, est censée jouer un rôle essentiel dans la construction des infrastructures judiciaires en France. Toutefois, **son fonctionnement soulève de sérieuses préoccupations**, notamment en ce qui concerne la **transparence de ses actions et de ses décisions**.

En plus des processus décisionnels souvent jugés **opaques**, **l'absence de communication et l'entrave à l'accès aux documents** afférents à ses constructions soulèvent des interrogations, surtout dans un contexte où les coupes budgétaires deviennent de plus en plus pressantes.

Il est temps de nous interroger sur l'absence de contrôle exercé sur l'A.P.I.J et sur la gestion des fonds publics qui lui sont alloués.

Il convient de noter que le cahier des charges de la Direction de l'Administration Pénitentiaire est délégué à l'A.P.I.J, qui semble en disposer à sa guise. À titre d'exemple, **lors de la construction de la Maison d'Arrêt de Draguignan**, les plans prévoyaient **l'installation d'une trappe de désenfumage** pour le Quartier d'Isolement et Disciplinaire. L'objectif était de se conformer aux normes de sécurité, afin de **protéger les agents contre le risque d'asphyxie** lorsqu'ils interviennent dans ce secteur sensible.

Sept ans après l'ouverture de l'établissement, il est inacceptable de constater que la **trappe de désenfumage, pourtant payée et validée par l'Agence, n'existe toujours pas**.

Par ailleurs, **de nouveaux travaux sont nécessaires** pour que le Q.I.D respecte enfin les normes en matière de sécurité incendie. Cela soulève de nombreuses inquiétudes quant à la **transparence** dans la gestion des projets immobiliers, ainsi que sur la **nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens**.

Il devient **impératif de réévaluer le rôle et les méthodes de l'A.P.I.J** pour garantir une réponse réelle adaptée aux besoins et au budget de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. En outre, **il est essentiel d'exercer un contrôle rigoureux** lors de la réalisation des ouvrages du Ministère de la Justice, afin d'assurer transparence et responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.